

COMMUNE de GEISPOLSHHEIM

(Département du Bas-Rhin)

ARRETE MUNICIPAL – ART 2024 - 106
portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement
Route d'Entzheim, rue du Tramway

Le Maire de la Commune de GEISPOLSHHEIM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2542-1 et L2213-1 et suivants,
VU le Code de la Route,
VU la demande du bureau d'études Lollier ingénierie en date du 04 septembre 2024,

A R R E T E :

Article 1^{er}-

Les travaux de réaménagement et d'entretien de voirie de la route d'Entzheim, prévus entre le 16 septembre et le 20 décembre 2024 nécessitent une restriction de circulation avec la mise en place d'une route barrée. Les riverains pourront accéder chez eux le soir après le départ de l'entreprise.

Le stationnement de tout véhicule, dans l'emprise des travaux sera interdit et qualifié de gênant.

La circulation des piétons et cyclistes sera déviée le temps du chantier. Les cyclistes devront mettre pied à terre dans la zone de travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Article 2.-

Pendant la durée des travaux une déviation longue sera mise en place par les routes métropolitaines RM 84, RM 353 et RM 400 à proximité.

Une déviation locale permettant de rejoindre le cœur du quartier village sera également mise en place le temps du chantier par la rue du Tramway

La circulation de la Rue du Tramway sera mise en double sens de circulation entre la Place André Malraux et la Rue des Tulipes dans la période qu'exige les travaux.

Article 3.-

Pendant la phase des travaux entre la rue de la Porte basse et la rue Tomi Ungerer (entrée de la rue comprise dans l'emprise), prévus dans la période du 21 octobre au 15 novembre 2024, l'accès à la rue Tomi Ungerer est barrée.

Article.4-

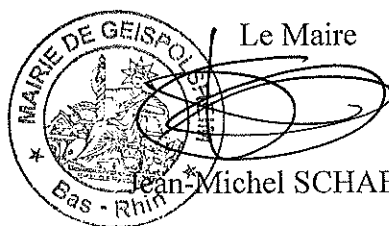
La signalisation réglementaire et de déviation sera mise en place et entretenue par l'entreprise Pontiggia chargée des travaux sous le contrôle du bureau d'étude Lollier ingénierie

Article 5.-

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim,
- Mme la Présidente de Strasbourg Eurométropole – DEPN – Service Aménagement de l’Espace Public – Commune Sud,
- Mme la Présidente de Strasbourg Eurométropole – DEPN – Service Voies Publiques,
- Mme la Présidente de Strasbourg Eurométropole – DEPN – Section CDV,
- Mme la Présidente de Strasbourg Eurométropole - Service Collecte des Ordures Ménagères,
- M. le Directeur de la société Pontiggia – Hoerdt.
- M. le Directeur du bureau d’études Lollier ingénierie – Mittelschaeffolsheim.
- Mme la Directrice du Périscolaire
- Archives.

Geispolsheim, le 04 septembre 2024

 Le Maire
Jean-Michel SCHAEFFER